



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 avril 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

#### Trente-quatrième rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 8 février 2022 (S/2022/100).

#### II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. Le 28 février 2022, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il s'est félicité que l'Iraq et le Koweït continuent de coopérer à la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Dans leur déclaration, les membres du Conseil ont salué la fin du processus d'identification, mené par le Koweït, des dépouilles retrouvées à Samaoua (Iraq) et transférées au Koweït en 2019 et 2020. Ils ont noté que 59 dépouilles avaient été identifiées comme étant celles de ressortissants koweïtiens et d'États tiers. Ils ont également noté que le Koweït avait remis à l'Iraq les six dépouilles qu'une comparaison avec sa base de données concernant les personnes portées disparues n'avait pas permis d'identifier. Ils se sont félicités de la volonté soutenue du Gouvernement iraquien de restituer tous les biens koweïtiens restants et l'ont encouragé à continuer de rechercher les biens disparus et notamment à relancer la recherche des archives nationales koweïtiennes disparues.

3. Le 22 mars, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en sa qualité d'observatrice, a été représentée à la cent dix-neuvième réunion du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, qui s'est tenue à Bagdad.

4. Le représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a fait le point sur deux sites d'inhumation dignes d'intérêt à Samaoua : Cheikhiya et Feïdat Azayer. Le CICR avait soumis deux demandes d'analyse d'images satellites pour les deux sites à un membre du Sous-Comité technique. Le représentant de l'Iraq a indiqué que



le Ministère iraquien de la défense continuait de suivre la piste de deux témoins qui détiendraient des informations au sujet d'un éventuel autre site d'inhumation à Samaoua. Il a en outre indiqué qu'une réunion attendue depuis longtemps entre le Gouverneur de Mouthanna, qui avait précédemment affirmé détenir des informations sur le site de Samaoua, et les ministères de la défense, de la santé et des affaires étrangères, devait se tenir prochainement.

5. En ce qui concerne le site de Khamissiyé, le représentant du CICR a fait savoir que le Sous-Comité technique n'avait pas donné suite à sa demande de novembre 2021 concernant l'examen des images satellites disponibles pour le site. Le représentant du Koweït a réitéré l'importance du site de Khamissiyé, en particulier d'une zone définie par la MANUI dans un rapport technique sur l'utilisation du radar à pénétration de sol à Khamissiyé, qui a été communiqué au Sous-Comité technique en 2019. Il a proposé de rechercher des photographies aériennes historiques du site, qui pourraient aider à délimiter les zones où des corps auraient été inhumés. Le représentant de l'Iraq a accepté cette proposition, ajoutant qu'il poursuivait ses efforts pour obtenir les autorisations officielles requises pour effectuer des fouilles dans une zone précise du site de Khamissiyé qui avait pu être délimitée grâce à des informations obtenues en février 2019 auprès de témoins officiels. Il a indiqué que son équipe cherchait également à localiser un autre témoin (dit « suédois »), qui était censé avoir des informations pertinentes sur le site de Khamissiyé.

6. Le Ministère iraquien de la défense a mené une mission d'évaluation en février 2022 pour assurer le suivi du processus de restauration des tombes, en collaboration avec les autorités du site de Salman Pak (le cimetière). Bien qu'aucun nouveau progrès n'ait été constaté concernant la remise en état des tombes, le représentant de l'Iraq a informé le Sous-Comité technique que l'Iraq continuait de rechercher des témoins qui disposeraient d'informations pertinentes sur l'enterrement de Koweïtiens disparus sur le site de Salman Pak. Le Gouvernement iraquien avait adressé une lettre officielle au Conseil des dotations sunnites pour demander des informations sur les personnes responsables de la gestion du cimetière dans les années 1990. Une demande similaire avait également été adressée aux autorités locales lors de la mission d'évaluation du Ministère iraquien de la défense, notamment pour demander d'élargir les appels à témoins auprès des populations locales. Concernant le site de Salman Pak, où se trouveraient des personnes disparues qui n'ont pas été victimes d'exécution collective ni enterrées dans des fosses communes, le représentant du Koweït a suggéré d'étendre la recherche d'informations aux ministères qui auraient pu être impliqués dans les décisions d'exécution prises au titre de la loi martiale, comme le Ministère de la justice. L'objectif serait de trouver des dossiers sur les cours martiales qui ont eu lieu dans cette région à l'époque des inhumations supposées. Le représentant de l'Iraq a accepté d'étudier la suggestion du représentant du Koweït et de faire les démarches nécessaires auprès du Ministère de la justice.

7. Concernant le site de Karbala, le représentant du CICR a indiqué que la demande d'images satellites de la zone qui avait été soumise au Sous-Comité technique était toujours pendante. Le CICR attendait les résultats de l'analyse des images satellites des sites koweïtiens correspondants aux coordonnées fournies par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a accepté de classer par ordre de priorité les sites pour lesquels des demandes d'images satellites ont été faites et d'en communiquer la liste au Sous-Comité technique.

8. S'agissant du témoin qui disposerait d'informations sur le site d'inhumation de la base navale au Koweït, le représentant de l'Iraq a exprimé l'espoir que celui-ci satisferait bientôt aux exigences vaccinales et pourrait ainsi se rendre au Koweït lors de la cent vingt-deuxième réunion du Sous-Comité technique, qui devrait avoir lieu en septembre.

9. Le représentant de l'Iraq a informé le Sous-Comité technique qu'une équipe du Ministère de la défense avait effectué une deuxième mission de repérage sur le site de Mahaouïl en janvier, en présence du témoin et du CICR. Une mission d'excavation est en cours de planification.

10. Le Sous-Comité technique a discuté de la recherche d'informations concernant un site d'inhumation situé à Najaf, qui n'a pour l'heure pas fait l'objet de recherches. Selon le représentant du Koweït, ce site contiendrait les dépouilles de nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, notamment de Saoudiens, qui y auraient été exécutés. Le représentant de l'Iraq a accepté de réexaminer les informations relatives à ce site, notamment l'affirmation selon laquelle celui-ci contiendrait les dépouilles de Koweïtiens et de ressortissants d'États tiers portés disparus.

11. Le Sous-Comité technique a également discuté du statut et du nombre de dossiers ouverts et clôturés concernant des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers portés disparus. Le représentant du Koweït a souligné une divergence entre le Koweït et l'Iraq concernant le nombre des demandes officielles toujours actives soumises par le Koweït au CICR. Le Koweït a déclaré que 309 dossiers restaient ouverts, tandis que l'Iraq en a dénombré 308. Le Sous-Comité technique a demandé au CICR de fournir une liste actualisée des dossiers clôturés à la suite d'une identification et des dossiers en suspens.

12. Le représentant de l'Iraq a informé le Sous-Comité technique du résultat des actions de sensibilisation menées par son pays pour identifier de nouveaux témoins. Des appels à témoins avaient été diffusés à plusieurs reprises depuis décembre 2021 par le Ministère de la défense, les représentations diplomatiques et consulaires iraqiennes dans le monde et l'Iraqi Media Network. Le 13 février, le Ministère avait diffusé un appel à témoins sur sa page Facebook officielle, demandant à toute personne qui disposerait d'informations sur des nationaux iraqiens ou koweïtiens portés disparus de contacter le Ministère de la défense, le CICR ou l'ambassade ou le consulat du Koweït en Iraq.

13. À la suite de ces appels à témoins, une nouvelle personne s'était présentée au CICR, affirmant détenir des informations sur des sites d'inhumation présumés, à Mossoul, où se trouveraient des dépouilles de citoyens koweïtiens. Le Ministère iraquien de la défense avait contacté le témoin mais n'est pas parvenu à obtenir de résultats concrets. Il continuait de suivre l'affaire. Le représentant de l'Iraq a indiqué qu'une autre personne avait contacté l'ambassade d'Iraq au Koweït, affirmant détenir des informations sur deux sites d'inhumation au Koweït. Le Sous-Comité technique a conclu que seul l'un de ces sites était suffisamment crédible pour que des recherches approfondies y soient menées et que celui-ci figurait très probablement déjà sur sa liste de sites en cours d'examen. Le représentant du Koweït a accepté d'assurer personnellement le suivi auprès de ce nouveau témoin dès que l'Iraq lui aura transmis les informations pertinentes.

14. Lors de sa réunion, le Sous-Comité technique a discuté de la proposition du représentant du Koweït d'actualiser la recommandation relative au projet d'examen qui avait été adoptée en 2018 par la Commission tripartite en vue de réévaluer et de hiérarchiser toutes les informations disponibles concernant les sites d'inhumation en Iraq. En mars, le CICR a partagé avec le Sous-Comité technique des réflexions préliminaires sur les mises à jour ou les actions nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations issues du projet d'examen. Le représentant du Koweït a souligné l'importance des recommandations relatives à la centralisation de la documentation et à la normalisation des procédures opérationnelles. Pour la suite, les membres du Sous-Comité technique ont convenu de fournir au CICR leurs commentaires sur les mises à jour des projets de recommandation d'ici à mai 2022. Le représentant du Koweït a également souligné le rôle important de la MANUI dans le renforcement

des capacités grâce à la formation à l'utilisation du radar à pénétration de sol dispensée par la mission.

15. Après le succès de la formation à l'utilisation du géoradar de novembre 2021, la MANUI examine actuellement la possibilité d'organiser une formation de niveau avancé au Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie), à l'intention de six agents techniques du Ministère iraquien de la défense. Tandis que la formation de base visait à former des fonctionnaires du Ministère iraquien de la défense aux principes et techniques de base relatifs à l'utilisation du géoradar et aux méthodes d'enquête, la formation de niveau avancé vise à permettre aux participants d'acquérir une connaissance pratique et approfondie du géoradar, de manière à pouvoir encadrer une équipe, à terme. Elle devrait permettre aux participants de former d'autres agents techniques du Ministère de la défense à l'utilisation du radar à pénétration de sol.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

16. En marge de la cent dix-neuvième réunion du Sous-Comité technique, le Chef de la section du droit international du Département des affaires juridiques du Ministère iraquien des affaires étrangères a informé la MANUI que le Ministère continuait de recueillir des livres, des microfilms et d'autres supports dans les différents ministères et facultés du pays. Lorsque toutes les pièces auront été récupérées, une cérémonie officielle de restitution serait organisée.

### **IV. Observations**

17. Je me félicite des discussions fructueuses entre les membres du Sous-Comité technique visant à faire de nouveaux progrès concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles. Les informations fournies par des témoins et les images satellites ont été des éléments cruciaux dans l'identification des dépouilles trouvées à Samaoua en 2019 et 2020. Il est donc important que les équipes techniques iraqiennes et koweïtiennes continuent d'utiliser, dans toute la mesure du possible, ces deux sources d'information cruciales, avec l'appui, les conseils et les encouragements permanents des membres de la Commission tripartite, présidée par le CICR.

18. Il convient de saluer l'intensification des efforts visant à identifier de nouveaux témoins susceptibles de faciliter la recherche de Koweïtiens et de nationaux d'États tiers portés disparus, grâce à la diffusion d'émissions par le Ministère iraquien de la défense, l'Iraqi Media Network et les canaux consulaires et diplomatiques du monde entier. Les nouveaux témoins qui se sont manifestés au cours de la période considérée illustrent le fait que les émissions ayant une large portée géographique peuvent être un outil précieux pour solliciter des informations. J'encourage le Ministère de la défense à continuer de s'employer à obtenir de nouvelles informations auprès de témoins et à créer des conditions propices à ce processus.

19. La fourniture d'images aériennes et satellitaires fait partie intégrante de l'identification des sites d'inhumation potentiels, et la fourniture de ces informations par les membres de la Commission tripartite est de la plus haute importance. J'espère que l'équipe technique du CICR obtiendra rapidement ces informations, qui permettront d'ouvrir la voie à l'identification de nouveaux sites.

20. Bien que la découverte de médias et d'autres biens koweïtiens constitue une avancée, j'insiste sur la nécessité pour le Gouvernement Iraquien d'accélérer la restitution des biens récupérés au Koweït. J'appelle le Gouvernement iraquien à

poursuivre ses efforts dans la recherche des archives nationales koweïtiennes disparues.

21. La MANUI reste pleinement déterminée à appuyer l'action des gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires afin de progresser encore dans l'exécution de ce mandat d'importance. Je remercie sincèrement Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, ma Représentante spéciale adjointe sortante, de son dévouement au service de l'Organisation des Nations Unies en Iraq.

---